



Je doit déclarer se que j ai gagné (prud'homme)aux Impôts

Par **dala said**, le **26/08/2021** à **17:08**

Madame/monsieur bonjour

Après une victoire au prud'homme j'ai enfin gagné une somme importante que j'ai bien eue dans mon compte bancaire.

Quand l'argent se trouve au carpa mon avocat m'a dit que je doit attendre l'assurance prélève impôt . 1 mois plus mon avocat m'a appelé pour le chèque j'ai constaté que j'ai touché la totalité de somme sauf les honoraires de mon avocat

Ma question s'il vous plaît est ce que je doit déclarer ça aux impôts ? Ils seront de cette sommes que j'ai versé dans mon compte? Merci a vous

Par **P.M.**, le **26/08/2021** à **17:19**

Bonjour,

Tout dépend quel est l'objet de la condamnation et si un bulletin de paie a été émis avec une retenue à la source de l'impôt sur le revenu...

Par **dala said**, le **26/08/2021** à **17:44**

Merci monsieur P.M d'avoir pris votre temps. je vous cite par ces motifs que j'ai sur le jugement

- rappel de salaire 2 moi brut
- congés payes brut
- rappel de salaire période 2ans 3 mois outre indemnité compensatrice de congés payes brut
- rappel de salaire au titre annuelle
- rappel d'indemnités de licenciement
- des dommages et intérêts pour travail dissimulé
- au titre de l'article 700

Puis mon avocat a condamné l'assurance de me fournir les documents de contrat car j'étais licencié économiquement

Par **P.M.**, le **26/08/2021** à **17:55**

A priori tout ceci est imposable :

- rappel de salaire 2 moi brut
- congés payes brut
- rappel de salaire période 2ans 3 mois outre indemnité compensatrices de congés payes brut
- rappel de salaire au titre annuelle

Normalement l'employeur devrait établir un bulletin de paie qui comprendrait éventuellement une retenue à la source...

Pour une régularisation étalée sur plusieurs années, ce serait à voir avec le centre des impôts...